

## Le transfert du Lycée de Lyon.

Numéro d'inventaire: 1979.18769

Type de document : article Éditeur : L'Illustré du sud-est

Date de création : 1911 (restituée)

**Description** : Article découpé dans une revue. **Mesures** : hauteur : 283 mm ; largeur : 132 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Lyon Nom du département : Rhône

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 Mention d'illustration

ill.

Lieux : Rhône, Lyon

e85 V/V/V/V/

L'ILLUSTRÉ



## Le transfert du Lycée de Lyon

Par suite de l'avancement des travaux du Lycée de Lyon, que l'on construit aux portes du Parc de la Tête-d'Or — l'Illustré du Sud-Est en a publié une longue étude — et du transfert prochain de la bibliothèque de la Ville dans les



Phot. Bach, sur plaque Lumière

Le vieux Lycée Ampère à Lyon

anciens bâtiments de l'Archevêché, l'immense quadrilatère de bâtiments compris entre la rue de la Bourse et le quai de Retz, va devenir inutilisé, même si, comme on le dit, une aile devait être réservée à un lycée d'externes.

La question se pose donc de savoir quel est le meilleur parti que la Ville pourrait tirer de cet emplacement.

Trois solutions principales peuvent être envisagées :

- 1º La démolition de ces bâtiments pour construire à leur place des maisons de rapport;
- 2º La démolition de ces bâtiments pour construire à leur place quelque palais ou quelques grands services publics ;
- 3° Utilisation de ces bâtiments dans le même but, mais sans les démolir et à l'aide de quelques modifications seulement.

Pour permettre à tous ceux que l'embellissement et l'avenir de la Ville de Lyon intéressent de faire connaître leur avis et peut-être aussi pour permettre à quelques projets inédits et intéressants de se faire connaître, le Syndicat d'Initiative a décidé d'ouvrir un referendum.

Les projets devront être adressés à M. le Président du Syndicat d'Initiative de Lyon, 19, place Bellecour, et ceux qui paraîtraient suffisamment intéressants seront publiés dans le journal du Syndicat, le Lyon-Touriste.

Ces projets devront porter le nom et l'adresse de leurs auteurs, mais ce nom ne sera pas publié si l'on en manifeste le désir.

Nous espérons que les réponses parviendront nombreuses, dans l'intérêt même de notre ville, et que la municipalité y trouvera des indications qui lui permettront d'utiliser convenablement ce grand emplacement si bien situé